



**OBJET création et modification de postes en vue d'améliorer
le service périscolaire**

Réf. 2016-55 -feuille 1/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

Absent représenté: Dominique BOUVET (pouvoir D AUDIBERT)

Absents: Christelle COMBET, Jean-Philippe TAVARES, Yoan MAZZA

Secrétaire de séance : Laurence NIQUET

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 10

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal;

Vu la délibération 2016-36 du 27 septembre 2016 fixant le tableau des effectifs de la Commune;

Considérant que le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (Périscolaire) actuellement de 25 heures annualisées par semaine est actuellement vacant

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint d'animation afin d'assurer les missions d'accompagnement du service de cantine scolaire et d'entretien des bâtiments communaux.

Considérant la nécessité d'augmenter le nombre d'heures annuel de l'adjoint-technique 2^{ème} classe (ATSEM et périscolaire) actuellement de 26 heures annualisées par semaine

Considérant la nécessité d'augmenter le nombre d'heures annuel de l'adjoint-technique 2^{ème} classe (périscolaire) actuellement de 22.5 heures annualisées par semaine

Il est proposé au conseil municipal :

-de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non-complet de 25 heures par semaine annualisées

-de décider de la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

-de décider de la modification, à compter du 1^{er} janvier 2017, le poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet actuellement de 26 heures par semaine en le portant à 28 heures par semaine annualisées, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

-de décider de la modification, à compter du 1^{er} janvier 2017, le poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet actuellement de 17.6 heures par semaine en le portant à 28 heures par



OBJET création et modification de postes en vue d'améliorer le service périscolaire

Réf. 2016-55 -feuille 2/3

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016
 A 20H00**

- semaine annualisées, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- de décider de la modification, à compter du 1^{er} janvier 2017, le poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet actuellement de 17.6 heures par semaine en le portant à 28 heures par semaine annualisées, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
 - de se réserver la possibilité de recruter des non-titulaires dans le cadre de l'article 3 et de l'article 3-3 de la loi n°84-53 susvisée,
 - en cas de recrutement d'un non titulaire, de fixer la rémunération sur le 1^{er} échelon du grade correspondant.
 - de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget,
 - d'autoriser M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier,
 - de constater que le nouveau tableau des emplois s'établit comme suit :

POSTES						
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	en %	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE						1,00
<i>REDACTEURS</i>						
27/01/2015	Secrétaire de mairie	35	100%	B	Rédacteur principal 1ère classe	1,00
<i>ADJOINTS ADMINISTRATIFS</i>						
FILIERE ANIMATION						0,80
<i>ADJOINTS D'ANIMATION</i>						
07/12/2016	Periscolaire	28	80%	C	Adjoint d'animation	0,80
FILIERE TECHNIQUE						3,50
<i>ADJOINTS TECHNIQUES</i>						
27/01/2015	Cantonnier	35	100%	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1,00
07/12/2016	ATSEM-périscolaire	28	80%	C	Adjoint technique principal 2ème classe	0,80
07/12/2016	Periscolaire	28	80%	C	Adjoint technique principal 2ème classe	0,80
27/09/2016	Periscolaire	17,5	50%	C	Adjoint technique principal 2ème classe	0,50
27/01/2015	Agent d'entretien	14,3	41%	C	Adjoint technique principal 2ème classe	0,40
TOTAL EQUIVALENTS TEMPS PLEIN						5,30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter cette délibération.
 Ont voté pour : l'ensemble des conseillers
 Se sont abstenus : néant
 Se sont opposés : néant



**OBJET OBJET création et modification de postes en vue
d'améliorer le service périscolaire**

Réf. 2016-55- feuillet 3/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 02/12/2016

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 07/12/2016
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 08/12/2016

A Nonglard, le 07/12/2016
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 07/12/2016